

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, lundi 9 avril 2018

MOBILITÉ

ARCHE Agglo, autorité organisatrice des mobilités

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités, ARCHE Agglo devient compétente pour organiser les services de transports et développer des actions en faveur des mobilités sur son territoire.

Un schéma des mobilités durables

Afin d'organiser et de mettre en œuvre cette compétence, ARCHE Agglo a initié un schéma des mobilités durables. Ce document dresse la feuille de route des actions à élaborer en matière de transport et mobilités selon les axes suivants :

- Développer les transports collectifs : réflexion sur un système de transport à la demande pour les zones rurales, études d'opportunités concernant une navette fluviale...
- Faciliter les déplacements doux : travail partenarial avec les communes (aménagements et équipements dédiés), favoriser l'usage du vélo...
- Assurer la cohérence des politiques de circulation et de stationnement dans le cœur d'agglomération
- Favoriser les usages vertueux de l'automobile
- Faire des mobilités durables un levier du développement pour tous les publics

Instauration du Versement Transport (VT)

ARCHE Agglo s'appuie sur les moyens mis à sa disposition pour financer ces actions, notamment le Versement Transport (VT).

Cette contribution des employeurs per-

met de financer les actions engagées en faveur du transport en commun et/ou des mobilités durables (vélo, covoiturage...). Elle est recouverte par l'Urssaf¹ au titre des cotisations sociales pour être reversées aux autorités organisatrices de la mobilité comme ARCHE Agglo.

Les employeurs publics et privés comptant un minimum de 11 salariés sont concernés. ARCHE Agglo, pour cette 1^{ère} année de mise en œuvre du VT, a voté un taux de 0,25% (sur notre territoire, la réglementation permet d'instaurer un taux maximum de 0,80%).

¹ Suite à la délibération ARCHE Agglo, les structures concernées seront contactées par l'Urssaf.

L'usage du vélo favorisé

ARCHE Agglo a organisé plusieurs sessions de prêts de vélos à assistance électrique. Ainsi, 43 personnes ont profité de cette gratuité pendant deux mois. À l'issue, plus de 35% des participants envisageaient l'achat d'un vélo à l'issue de l'opération et 35% souhaitaient moins utiliser la voiture. Sur les deux premières sessions, près de 3 200 km ont été parcourus.

Actuellement, 6 particuliers du plateau de Saint-Félicien et 12 salariés d'entreprises adhérentes au club d'entreprises Arcade bénéficient de vélos à assistance électrique.

Le Bus en septembre

ARCHE Agglo met en service, en septembre 2018, un réseau de transport sur le secteur urbain de l'Agglo. Objectif : desservir les points forts du territoire tels que l'hôpital de Tournon-sur-Rhône, la gare SNCF de Tain l'Hermitage, l'espace aquatique Linaë, la TEPPE...

Concrètement, 2 lignes de bus seront proposées avec une tarification souple et adaptée aux différents usagers.

Une communication spécifique sera développée dès cet été afin d'informer le grand public sur ce nouveau service, notamment une plaquette avec le plan du réseau, les horaires de passage et les informations pratiques. Les arrêts seront également identifiés par des panneaux spécifiques.

Pour rappel : en 2017, la navette estivale avait laissé place à un réseau urbain prolongé, pour expérimentation, sur septembre-octobre.

Résultat : une augmentation de 20% de la fréquentation sur cette période test par rapport à l'été, ce qui confirme un réel intérêt pour un réseau urbain à destination des habitants du territoire hors période estivale.

CONTACT PRESSE

Hélène SERRET
h.serret@archeagglo.fr
04 26 78 57 36